

Le lycée COURBET vous propose la mise en place des prélèvements automatiques pour le paiement de la demi-pension des élèves. Ceux-ci concernent uniquement les élèves demi-pensionnaires au forfait DP 4 jours, 5 jours ou interne et **non boursiers**.

Si vous souhaitez adhérer à la procédure, merci de renseigner le recto et le verso du document « MANDAT DE PRELEVEMENT/CONTRAT DE PRELEVEMENT », de fournir les pièces demandées ainsi que d'y apposer votre signature.

Il doit OBLIGATOIREMENT être accompagné d'un RIB au nom du RESPONSABLE FINANCIER de l'élève. Le responsable financier doit être identique à celui du dossier d'inscription de l'élève dans l'établissement. Le responsable financier est la personne qui paie les frais scolaires (factures de restauration scolaire).

Si l'ensemble de ces pièces n'est pas dûment fourni et rempli, le prélèvement ne sera pas possible.

Pour information :

- Le calendrier des prélèvements est voté par le conseil d'administration de l'établissement. En raison du changement d'exercice comptable au 1^{er} janvier, il n'y a pas d'échéance au courant du premier mois de l'année civile.
- Les parents ayant plusieurs enfants scolarisés et demi-pensionnaires au forfait au sein du même établissement renseignent un seul contrat et mandat en précisant bien le nom de chacun des élèves ainsi que leur classe et régime,
- Les montants s'élèvent à :
 - ✓ Montant minimum du prélèvement fixé par l'agent comptable : 1 €
 - ✓ DP 4 jours : 55 € / mois
 - ✓ DP 5 jours : 65 € / mois
 - ✓ DP 4 jours + internat : 175€ / mois
 - ✓ DP 5 jours + Internat : 185€ / mois
- Le calendrier des prélèvements automatiques se déroulera selon le calendrier suivant :

Vendredi 07 octobre 2022	Avance S/D 22
Lundi 07 novembre 2022	Avance S/D 22
Mercredi 07 décembre 2022	Régularisation S/D 22
Mardi 07 février 2023	Avance J/M 23
Mardi 07 mars 2023	Avance J/M 23
Vendredi 07 avril 2023	Régularisation J/M 23
Mardi 09 mai 2023	Avance A/J 23
Mercredi 07 juin 2023	Avance A/J 23
Vendredi 07 juillet 2023	Régularisation A/J 23

- Les pièces constitutives du dossier de demande de mise en place du prélèvement automatique sont :
 - ✓ Le contrat de prélèvement à l'échéance qui est la demande de prélèvement, dûment remplie et signée par le responsable financier,
 - ✓ Le mandat de prélèvement SEPA, dûment rempli et signé par le responsable financier,
 - ✓ Un RIB au nom du responsable financier.

Le Proviseur,

François DUPUIS



NOM et prénom de(s) l'élève(s)
Classe :
Régime

Année scolaire
2022/2023

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat

Type de contrat : Créances demi-pension/Internat – Lycée Courbet - BELFORT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LYCEE COURBET/BELFORT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du LYCEE COURBET.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom/Prénom
Adresse :
Code postal
Ville :
Pays

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom/Prénom : LYCEE COURBET
Adresse : Avenue du Général Gambiez
BP 50804
Code postal : 90 020
Ville : BELFORT CEDEX
Pays : France

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (BIC)

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

LA BANQUE (BIC)

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE DE VOTRE COMPTE COURANT AU FORMAT IBAN/BIC

Il est impératif que le RIB soit au nom du titulaire du compte à débiter

Type de paiement : Paiement récurrent/récurrent

Signature du titulaire du compte à débiter

Signé à :
Le __ / __ / 2022

Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même et le cas échéant) :
Nom et prénom du tiers débiteur :

Rappel :
En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le LYCEE COURBET de BELFORT. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le LYCEE COURBET de BELFORT.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

CONTRAT DE PRELEVEMENTS A L'ECHEANCE

Relatif au paiement de demi-pension et internat – Lycée Courbet – BELFORT

1/A la suite de votre adhésion :
Vous recevrez un avis d'échéance indiquant le montant et les dates des prélèvements qui seront effectués sur votre compte.

2/Renouvellement du contrat :
Le contrat de prélèvement et le mandat sont à renouveler chaque année pour être pris en compte dans le dispositif.

3/Délai d'adhésion :
Il vous sera possible d'adhérer au prélèvement automatique en cours d'année scolaire en amont du 2^{ème} trimestre et en amont du 3^{ème} trimestre. Il ne sera pas possible d'intégrer la procédure en cours de trimestre.

4/Vous souhaitez changer de compte sur lequel les prélèvements sont effectués :
- Si vous changez de numéro de compte, d'agence ou de centre de chaque postal, ou si vous changez de banque, vous devez remplir un mandat de prélèvement SEPA et fournir un relevé d'identité bancaire concernant votre nouveau compte.
- Si vous prévenez avant le 15 du mois précédent le mois d'échéance, les prélèvements seront effectués sur votre nouveau compte. Dans le cas contraire, la modification interviendra lors de l'échéance suivante.

5/Vous changez d'adresse :
En cas de déménagement il vous sera demandé d'indiquer votre nouvelle adresse à la gestionnaire du Lycée COURBET.

6/Echéances impayées :
Si un prélèvement ne peut être effectué sur votre compte, il vous appartiendra de régulariser l'impayé directement au Lycée COURBET – Avenue du Général Gambiez – BP 50804-90 020 BELFORT CEDEX dès la notification de ce dernier qui sera effectuée par simple lettre.

7/Fin du contrat :
Si vous voulez renoncer à votre contrat à compter de l'échéance du mois N, il vous suffit d'en informer l'établissement par simple lettre avant le 15 du mois précédent le mois d'échéance.

8/Renseignements, réclamations:
Tout renseignement concernant le décompte de la facture de demi-pension ou internat, veuillez-vous adresser au Lycée COURBET – Service Intendance - Avenue du Général Gambiez – BP 50804- 90020 BELFORT CEDEX.

Toute contestation amiable est à adresser au Lycée COURBET – Service Intendance - Avenue du Général Gambiez – BP 50804- 90020 BELFORT CEDEX.

En vertu de l'article L1617.5 du CGCT, le redevable peut, dans un délai de deux mois suivant réception de la facture, contester la somme en saisissant directement le Tribunal d'Instance.

Le Préviseur
François DUPUIS

DEMANDE DE PRELEVEMENTS

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et demande à bénéficier du prélèvement :
Nom, Prénom du responsable financier
Pour nom et prénom de(s) l'élève(s)
A ____ Le __ / __ / 2022
Signature du responsable financier